



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA
GUADELOUPE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2018-011

PUBLIÉ LE 15 FÉVRIER 2018

Sommaire

PREFECTURE

971-2018-02-01-001 - Décision DR Douanes du 1er février 2018 accordant subdélégation de signature aux cadres supérieurs (2 pages)	Page 3
971-2018-02-01-002 - Décision DR Douanes du 1er février 2018 portant délégation de signature - Ordonnancement Secondaire et comptabilité générale de l'Etat (4 pages)	Page 6
971-2018-02-01-003 - Décision DR Douanes du 1er février 2018 portant délégation permanente de signature aux agents listés (62 pages)	Page 11
971-2018-02-01-004 - Décision DR Douanes du 1er février 2018 portant maintien des délégations de signature en cas d' intérim (2 pages)	Page 74

PREFECTURE

971-2018-02-01-001

Décision DR Douanes du 1er février 2018 accordant
subdélégation de signature aux cadres supérieurs

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE GUADELOUPE

Allée Maurice MICHAUX

97100 BASSE-TERRE

Dossier suivi par : JC DELESTREES

Téléphone : 05 90 99 45 30

Télécopie : 05 90 81 33 92

Mèl :

DECISION du 1^{er} février 2018 du directeur régional des douanes accordant subdélégation de signature

L'Administrateur des douanes et droits indirects,
directeur régional des douanes et droits indirects

- VU La loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU Le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- VU VU le décret du 9 août 2017 nommant Monsieur Eric MAIRE, préfet de la région Guadeloupe ;
- VU VU l'arrêté ministériel du 20 octobre 2017 nommant Monsieur Philippe RICHARD, en qualité d'administrateur des douanes et droits indirects pour assurer les fonctions de directeur de la direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe à compter du 1^{er} février 2018 ;
- VU L'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2018 portant délégation de signature accordée à Monsieur *Philippe RICHARD*, administrateur des douanes et droits indirects, directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe, pour tous les actes et décisions relatifs au fonctionnement de la direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe et en qualité de responsable délégué de B.O.P et d'U.O pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les programmes du budget de l'Etat énumérés dans l'arrêté visé ;

CONSIDERANT les nécessités de service ;

DECISION

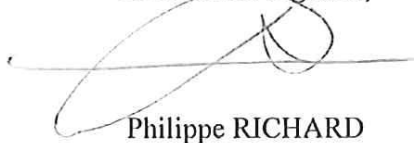
Article 1 : Monsieur Philippe RICHARD, administrateur des douanes et droits indirects, directeur régional des douanes et droits indirects, subdélègue sa signature en cas d'absence ou d'empêchement, dans le cadre de leurs fonctions et leur périmètre géographique pour les divisions, à :

- Monsieur Stéphane THOMAS, directeur des services douaniers de 1ère classe, chef du POC de la direction régionale à Basse-Terre ;
- Madame Anne-Gaëlle QUENEHERVE, directrice des services douaniers de 2ème classe, chef divisionnaire à Pointe à Pitre ;
- Madame Virginie TILLET, directrice des services douaniers de 2ème classe, chef divisionnaire à Basse-Terre ;
- Monsieur Jean-Christophe DELESTREES, inspecteur principal, chef du pôle BOP PLI GRH de la direction régionale à Basse-Terre.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des douanes et droits indirects, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le directeur régional,



Philippe RICHARD

PREFECTURE

971-2018-02-01-002

Décision DR Douanes du 1er février 2018 portant
délégation de signature - Ordonnancement Secondaire et
comptabilité générale de l'Etat



DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE GUADELOUPE
151, Allée Maurice MICAUX
97100 BASSE-TERRE

Décision portant délégation de signature Ordonnancement et de comptabilité générale de l'État

Le directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe,

- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;
- VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifiée portant charte de déconcentration ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 9 août 2017 nommant Monsieur Eric MAIRE, préfet de la région Guadeloupe ;
- VU l'arrêté ministériel du 20 octobre 2017 nommant Monsieur Philippe RICHARD, directeur régional des douanes de Guadeloupe ;
- VU l'arrêté préfectoral du 01.02.18 donnant délégation de signature pour l'administration générale et l'ordonnancement secondaire des dépenses à Monsieur Philippe RICHARD en tant que responsable des budgets opérationnels de programme des douanes de Guadeloupe ;

DECIDE

Article 1 : Délégation est donnée à :

- Monsieur Jean-Christophe DELESTREES, inspecteur principal de 2^{ème} classe, chef chef du pôle BOP PLI GRII,

À effet de :

- signer tout acte se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes imputables sur les budgets opérationnels de la direction régionale de Guadeloupe relevant des programmes suivants :

n° 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière » ;

n° 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » ;

n° 724 « opérations immobilières déconcentrées ».

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Christophe DELESTREES**, inspecteur principal de 2ème classe, chef du pôle BOP PLI GRH, à effet de signer toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant au domaine de compétence de la direction régionale de Guadeloupe.

Article 3 : Délégation est donnée à :

- **M. Sébastien CAMUS, inspecteur régional de 3ème classe**
- **M. Jean-Marc PAGESY, inspecteur**
- **Mme Juliette NEGRE, contrôleur principal**
- **Mme Micheline ALCIDE, contrôleur 2ème classe**
- **M. Frédéric ABIDAL, ACP2**
- **Mme Vanessa SAMUEL, ACP2**

à l'effet de signer ou valider, dans le cadre de leurs attributions respectives et dans la limite des seuils d'habilitation indiqués dans l'annexe à la présente décision, tout acte se traduisant par l'ordonnancement de dépenses, les recettes non fiscales ou la constatation du service fait, relatif aux opérations budgétaires relevant des programmes visés à l'article 1.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à :

- **M. Jean-Christophe DELESTREES, inspecteur principal 2ème classe**
- **M. Sébastien CAMUS, inspecteur régional de 3ème classe**
- **M. Jean-Marc PAGESY, inspecteur**
- **Mme Juliette NEGRE, contrôleur principal**
- **Mme Micheline ALCIDE, contrôleur 2ème classe**

Au service BOP – contrôle de gestion, à l'effet de :

* mettre à disposition les crédits du budget opérationnel de programme 0302-CDI2-DRGA auprès de l'UO 0302-DRGA-DRGA ;

* procéder à la programmation budgétaire conformément aux dispositions de l'article 11 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 ;

* procéder à des réallocations d'autorisations d'engagement (AE) entre les actions du programme, dès lors que l'économie générale du BOP n'est pas remise en cause.

Article 5 : Délégation est donnée à :

- **Monsieur Stéphane THOMAS, directeur des services douaniers, chef du pôle POC, intérimaire du chef du PAE,**

- **Monsieur Hubert ABIDOS, agent de constatation principal de 1ère classe, agent du PAE,**

de signer tout acte relatif aux dépenses sans ordonnancement relevant du programme 200 « remboursement et dégrèvement d'impôts d'Etat ».

Article 6 :

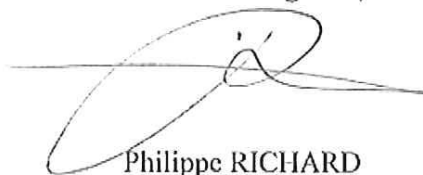
La présente décision sera notifiée au Trésorier général des douanes de Paris, comptable assignataire pour les dépenses HT2 et hors programme 200 et au DRFIP de Guadeloupe, comptable assignataire des dépenses du programme 200.

Article 7 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Guadeloupe.

Fait à Basse-Terre, le 1^{er} février 2018,

Le directeur régional,



Philippe RICHARD

ANNEXE 1

- M. Jean-Marc PAGESY, inspecteur, à hauteur de 25 000 € pour l'ordonnancement des dépenses et la constatation du service fait ;
- M. Sébastien CAMUS, inspecteur régional de troisième classe, à hauteur de 25 000 € pour l'ordonnancement des dépenses et la constatation du service fait ;
- Mme Juliette NEGRE, contrôleur principal, à hauteur de 25 000 € pour l'ordonnancement des dépenses et la constatation du service fait ;
- M. Frédéric ABIDAL, agent de constatation principal de 2^e classe, à hauteur de 4 000 € pour l'ordonnancement des dépenses et 25 000 € pour la constatation du service fait ;
- Mme Vanessa SAMUEL, agente de constatation de 2^e classe, à hauteur de 4 000 € pour l'ordonnancement des dépenses et 25 000 € pour la constatation du service fait.

PREFECTURE

971-2018-02-01-003

Décision DR Douanes du 1er février 2018 portant
délégation permanente de signature aux agents listés

DÉCISION DU DIRECTEUR RÉGIONAL

DE GUADELOUPE

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ¹

VU le code des douanes de l'Union européenne, le règlement délégué et le règlement d'exécution de la Commission européenne ;

VU le code des douanes ;

VU le code général des impôts, notamment ses annexes I, II et III et IV;

VU le livre des procédures fiscales ;

VU le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 modifié pris pour l'application du second aliéna de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles (ministres chargés des finances, de l'économie et de l'industrie), notamment son article 11 ;

VU le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU la décision du directeur général des douanes et droits indirects du 12 septembre 2016 :

Article 1^{er} – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents du poste comptable dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-A de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans cette annexe dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

Article 2 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions les agents des services de direction dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-B de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

Article 3 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des divisions de BASSE-TERRE et POINTE-A-PITRE dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-C1 et I-C2 de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

Article 4 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des bureaux de douane de JARRY, POINTE-A-PITRE et RAIZET dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-D1 à I-D4 de la présente décision, pour les décisions administratives

1 Pour la délégation de signature des directeurs régionaux de Guyane, de Guadeloupe, de La Réunion et de Mayotte, les annexes II-A-B-C-D-E reprennent la liste des décisions administratives individuelles objet de la présente délégation, pour :

- A. Le poste comptable ;
- B. La direction régionale ;
- C. Les divisions ;
- D. Les bureaux de douane ;
- E. Les unités de surveillance.

individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

Article 5 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des unités de surveillance de RAIZET, BAIE-MAHAULT, PORT-LOUIS, SAINT-FRANCOIS, SAINT-MARTIN, GRAND-BOURG, BASSE-TERRE et DESHAIES dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-E1 à I-E9 de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

Article 6 – La présente décision et les annexes concernées, sont affichées/mises à disposition des usagers, dans la partie des locaux administratifs accessible au public.

Fait à BASSE-TERRE, le 1^{er} février 2018

Signature



Philippe RICHARD

Date de l'affichage : 1^{er} février 2018

ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 1er février 2018

Annexe I – A

Annexe I - A - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau du poste comptable

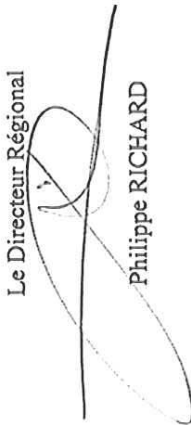
Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
5-II-15° 3	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus, en application du 1 bis de l'article 114 et du 3 de l'article 120 du code des douanes.	HERITIER Philippe, CSC1, chef de service comptable – VANCE Françoise, IR1, Cheffe du Pôle recouvrement – GREFFET Didier, CSC2, Chef du pôle comptabilité, M. Jimmy VERTINO INSP
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union européenne et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union européenne et article 84 du règlement délégué	HERITIER Philippe, CSC1, chef de service comptable – VANCE Françoise, IR1, Cheffe du Pôle recouvrement – GREFFET Didier, CSC2, Chef du pôle comptabilité, M. Jimmy VERTINO INSP
5-I-112° 5	Article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de dispense de garantie, en application de l'article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	HERITIER Philippe, CSC1, chef de service comptable – VANCE Françoise, IR1, Cheffe du Pôle recouvrement – GREFFET Didier, CSC2, Chef du pôle comptabilité, M. Jimmy VERTINO INSP
5-I-113° 6	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union européenne	Constitution de la garantie par un tiers, en application de l'article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union européenne	HERITIER Philippe, CSC1, chef de service comptable – VANCE Françoise, IR1, Cheffe du Pôle recouvrement – GREFFET Didier, CSC2, Chef du pôle comptabilité, M. Jimmy VERTINO INSP
5-I-114° 7	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union européenne et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Fixation du montant de la garantie, en application des articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union européenne et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	HERITIER Philippe, CSC1, chef de service comptable – VANCE Françoise, IR1, Cheffe du Pôle recouvrement – GREFFET Didier, CSC2, Chef du pôle comptabilité, M. Jimmy VERTINO INSP

5-I-115° 8	Articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	Agrément et révocation des cautions, en application de l'article 94 du code des douanes de l'Union européenne, des articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	HERITIER Philippe, CSC1, chef de service comptable – VANCE François, IRI, Cheffe du Pôle recouvrement – GREFFET Didier, CSC2, Chef du pôle comptabilité, M. Jimmy VERTINO INSP
5-I-116° 9	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union européenne	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée, en application des articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union européenne	HERITIER Philippe, CSC1, chef de service comptable – VANCE François, IRI, Cheffe du Pôle recouvrement – GREFFET Didier, CSC2, Chef du pôle comptabilité, M. Jimmy VERTINO INSP
5-I-117° 10	Article 98 du code des douanes de l'Union européenne et 85 du règlement délégué	Libération de la garantie, en application de l'article 98 du code des douanes de l'Union européenne et 85 du règlement délégué	HERITIER Philippe, CSC1, chef de service comptable – VANCE François, IRI, Cheffe du Pôle recouvrement – GREFFET Didier, CSC2, Chef du pôle comptabilité, M. Jimmy VERTINO INSP
5-I-118° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union européenne	Octroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union européenne ;	HERITIER Philippe, CSC1, chef de service comptable – VANCE François, IRI, Cheffe du Pôle recouvrement – GREFFET Didier, CSC2, Chef du pôle comptabilité, M. Jimmy VERTINO INSP
5-I-119° 12	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union européenne	Report de paiement, en application des articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union européenne	HERITIER Philippe, CSC1, chef de service comptable – VANCE François, IRI, Cheffe du Pôle recouvrement – GREFFET Didier, CSC2, Chef du pôle comptabilité, M. Jimmy VERTINO INSP
5-I-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union européenne	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	HERITIER Philippe, CSC1, chef de service comptable – VANCE François, IRI, Cheffe du Pôle recouvrement – GREFFET Didier, CSC2, Chef du pôle comptabilité, M. Jimmy VERTINO INSP
5-I-1° 22	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits, en application de l'article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution	HERITIER Philippe, CSC1, chef de service comptable – VANCE François, IRI, Cheffe du Pôle recouvrement – GREFFET Didier, CSC2, Chef du pôle comptabilité, M. Jimmy VERTINO INSP, URANIE Marlène CP, VERIN Vanessa C2, BOADY Christine C2, BABIN Arnaud C1, FARAUX Jeannine C2
5-I-1° 23	Article 177 du règlement d'exécution	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits, en application de l'article 177 du règlement d'exécution	HERITIER Philippe, CSC1, chef de service comptable – VANCE François, IRI, Cheffe du Pôle recouvrement – GREFFET Didier, CSC2, Chef du pôle comptabilité, M. Jimmy VERTINO INSP, URANIE Marlène CP, VERIN Vanessa C2, BOADY Christine C2, BABIN Arnaud C1, FARAUX Jeannine C2

5-I-1° 24	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane, en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union européenne	HERITIER Philippe, CSC1, chef de service comptable – VANCE Française, IR1, Cheffe du Pôle recouvrement – GREFFET Didier, CSC2, Chef du pôle comptabilité, Mme Francine GASSY INSP, M. Jimmy VERTINO INSP
5-I-4°	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué	HERITIER Philippe, CSC1, chef de service comptable – VANCE Française, IR1, Cheffe du Pôle recouvrement – GREFFET Didier, CSC2, Chef du pôle comptabilité, Mme Francine GASSY INSP, M. Jimmy VERTINO INSP
25			
211	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts et à l'article 286 M de l'annexe II au même code	HERITIER Philippe, CSC1, chef de service comptable – VANCE Française, IR1, Cheffe du Pôle recouvrement – GREFFET Didier, CSC2, Chef du pôle comptabilité, M. Jimmy VERTINO INSP, URANIE Marlène CP, VERIN Vanessa C2, BOADY Christine C2, BABIN Arnaud C1, FARAUX Jeannine C2
	Articles 198 du Code des douanes de l'Union européenne et 250 du règlement d'exécution	Vente des marchandises abandonnées ou confisquées	HERITIER Philippe, CSC1, chef de service comptable – VANCE Française, IR1, Cheffe du Pôle recouvrement – GREFFET Didier, CSC2, Chef du pôle comptabilité
	Article 289-4° annexe II du CGI –	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D au V de l'article 302 G, au deuxième alinéa de l'article 302 H, à l'article 302 J du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II 111o D de l'annexe III au même code	HERITIER Philippe, CSC1, chef de service comptable – VANCE Française, IR1, Cheffe du Pôle recouvrement – GREFFET Didier, CSC2, Chef du pôle comptabilité, M. Jimmy VERTINO INSP

Fait à Basse-Terre, le 1^{er} février 2018

Le Directeur Régional

Philippe RICHARD

ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 1er février 2018

Annexe I – B

Annexe I - B - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF#	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	CP/SG
166	Article L29 L.PF CGI (2)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
S-I-109° 136	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union européenne, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
S-I-110° 3	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus, en application du 1 bis de l'article 114 et du 3 de l'article 120 du code des douanes.	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
S-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union européenne et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union européenne et article 84 du règlement délégué	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
S-I-112° 5	Article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de dispense de garantie, en application de l'article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
S-I-113° 6	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union européenne	Constitution de la garantie par un tiers, en application de l'article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union européenne et article 84 du règlement délégué	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH

5-I-114° 7	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union européenne et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Fixation du montant de la garantie, en application des articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union européenne et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
5-I-115° 8	Articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	Agrément et révocation des cautions, en application de l'article 94 du code des douanes de l'Union européenne, des articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
5-I-116° 9	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union européenne	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée, en application des articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union européenne	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
5-I-117° 10	Article 98 du code des douanes de l'Union européenne et 85 du règlement délégué	Libération de la garantie, en application de l'article 98 du code des douanes de l'Union européenne et 85 du règlement délégué	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
5-I-118° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union européenne	Octroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union européenne ;	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
5-I-119° 12	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union européenne	Report de paiement, en application des articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union européenne	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
5-I-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union européenne	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
5-II-8° 14	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
18	Article R* 247-5-B du livre des procédures fiscales (LPF)	Décisions de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 467 du CD (1)	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
6-5° 19	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH

10-3° 20	Article 40 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
10-26° 149	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
5-II-4° 150	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales à 5.000 tonnes ou 500 tonnes pour les hydrocarbures liquéfiés	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
164	Article 319 CGI ⁽²⁾	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
165	Article 412 alinéa 2 CGI (2)	Agrément des emplacements de vinage	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
169	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
179	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
5-II-9° 17	Article 467 du code des douanes	Décisions de sanctions en matière de déclaration d'échanges de biens	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH

21	Article R* 247-5-C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
5-II-5° 142	Article 229 du CD	Autorisation de changement de nom des navires francisés	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
9 144	Article 1 ^{er} du décret n° 68-845 du 24 septembre 1968	Délivrance de l'acte de francisation d'un navire	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
10-2 ter 71	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 nseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumentées contrefaisantes	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH

10-2 quater 72	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
10-2 quater- 0 73	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
10-2 quater- 1 74	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
10-2 quater- 2 75	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH

10-2 quater-3	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
76			
5-1-57°	Article 130 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
84			
5-1-58°	Article 173 du code des douanes de l'Union européenne	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
85			
5-1-59°	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 148 du règlement délégué ;	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
86			
5-1-60°	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
87			
5-1-61°	Article 332 du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
88			
5-1-66°	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
93			
5-1-67°	Article 9 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 7 du règlement délégué	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
94			
5-1-68°	Article 147 du règlement délégué ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
95			

5-1-69° 96	Article 170 du code des douanes de l'Union européenne ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
5-1-71° 98	Article 243 du règlement d'exécution	Autorisation de réviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
5-1-72° 99	Articles 129 et 130 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
5-1-73° 100	Article 140 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de déchargement ou de transbordement	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
5-1-74° 101	Article 146 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 192 du règlement d'exécution	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
5-1-75° 102	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
5-1-77° 104	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 193 du règlement d'exécution	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
5-1-78° 105	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH
5-1-79° 106	Article 244-1 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC – DELESTREES Jean-Christophe, IP2, chef du pôle BOP-PLI-GRH

le 1.2.2018

Le Directeur régional

Stéphanie RICHARD

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 1er février 2018

Annexe I - C 1

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la division de Basse-Terre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégué de signature
5-II-1°	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autonomie de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 adjoint
2			
5-II-8°	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CJD et article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 adjoint
14			
18	Article R* 247-5-B du livre des procédures fiscales (LPF)	Décisions de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 467 du CD (1)	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 adjoint
6-S°			
19	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 adjoint
10-3P			
20	Article 40 de la loi n°2004-439 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 adjoint
21			
21	Article R* 247-5-C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 adjoint
10-2 ter	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 modifié du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La saisie et la suspension de la manlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 adjoint
71			
10-2 quater	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La manlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 adjoint
72			
10-2 quater-0	Article 25-2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 adjoint
73			

Page 1

10-2 quater-1	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 ajoint
74			
10-2 quater-2	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destination des marchandises soupçonnées de contrefaçon	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 ajoint
75			
10-2 quater-3	Article 23-4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 ajoint
76			
54-68*	Article 173 du code des douanes de l'Union européenne	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 ajoint
54-69*		Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	
86	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 148 du règlement délégué ;		Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 ajoint
87	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 ajoint
54-64*	Article 332 du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 ajoint
54-67*	Article 9 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 7 du règlement délégué	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 ajoint
54-68*	Article 147 du règlement délégué ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 ajoint
75			
54-69*	Article 170 du code des douanes de l'Union européenne ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 ajoint
54-70*		Autorisation de reviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 ajoint
78			
5-1-75*	Article 131 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 ajoint
102			
5-1-109*	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union européenne, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 ajoint
134			
141	Article 199 du CDU	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'Etat des marchandises non Union ou sous destination particulière	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 ajoint

6-1° 143	Article 362 du CGI	Vise et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 adjoint
144	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 adjoint
10-16° 145	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 adjoint
166	Article 219-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquiescer à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire repasser ou transférer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévus par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 adjoint
167	Article 219-8° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire, M.Robert CHAUVIN, IR3 adjoint

Fait à Dasse-Verre, le 1^{er} février 2018

Le Directeur Régional
Philippe RICHARD

ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 1er février 2018

Annexe I – C – 2

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

RLIF	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégué de signature
S-II-1 ^a	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	Mme QUENEHERVE Anne-Gaëlle, DSD2, Chef divisionnaire, Alexis LOMBA, IR3, adjoint; Olivier FAVINO, Insp, adjoint
2			
S-II-8 ^a	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1393 du 24 novembre 2014	Remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	Mme QUENEHERVE Anne-Gaëlle, DSD2; Chef divisionnaire, Alexis LOMBA, IR3, adjoint; Olivier FAVINO, Insp, adjoint
10-2 ter	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présentées	Mme QUENEHERVE Anne-Gaëlle, DSD2; Chef divisionnaire, Alexis LOMBA, IR3, adjoint; Olivier FAVINO, Insp, adjoint
71			
10-2 quater	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-1, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présentées contrefaçonnées	Mme QUENEHERVE Anne-Gaëlle, DSD2; Chef divisionnaire, Alexis LOMBA, IR3, adjoint; Olivier FAVINO, Insp, adjoint
10-2 quater-0	Article 25.1 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	Mme QUENEHERVE Anne-Gaëlle, DSD2; Chef divisionnaire, Alexis LOMBA, IR3, adjoint; Olivier FAVINO, Insp, adjoint
23			
10-2 quater-1	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	Mme QUENEHERVE Anne-Gaëlle, DSD2; Chef divisionnaire, Alexis LOMBA, IR3, adjoint; Olivier FAVINO, Insp, adjoint
24			
10-2 quater-2	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-1, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	Mme QUENEHERVE Anne-Gaëlle, DSD2; Chef divisionnaire, Alexis LOMBA, IR3, adjoint; Olivier FAVINO, Insp, adjoint
75			
10-2 quater-3	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présentées contrefaçonnées	Mme QUENEHERVE Anne-Gaëlle, DSD2; Chef divisionnaire, Alexis LOMBA, IR3, adjoint; Olivier FAVINO, Insp, adjoint
76			

54-08 ¹⁵	Article 173 du code des douanes de l'Union européenne	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	Mme QUENEHERVE Anne-Gaëlle, DSD2; Chef divisionnaire, Alexis LOMBA, IR3, adjoint; Olivier FAVINO, Insp, adjoint
54-09 ¹⁶	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 148 du règlement délégué;	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	Mme QUENEHERVE Anne-Gaëlle, DSD2; Chef divisionnaire, Alexis LOMBA, IR3, adjoint; Olivier FAVINO, Insp, adjoint
54-08 ¹⁷	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	Mme QUENEHERVE Anne-Gaëlle, DSD2; Chef divisionnaire, Alexis LOMBA, IR3, adjoint; Olivier FAVINO, Insp, adjoint
54-08 ¹⁸	Article 332 du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	Mme QUENEHERVE Anne-Gaëlle, DSD2; Chef divisionnaire, Alexis LOMBA, IR3, adjoint; Olivier FAVINO, Insp, adjoint
54-09 ¹⁹	Article 9 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 7 du règlement délégué	Ordonnances de numérotation et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	Mme QUENEHERVE Anne-Gaëlle, DSD2; Chef divisionnaire, Alexis LOMBA, IR3, adjoint; Olivier FAVINO, Insp, adjoint
54-08 ²⁰	Article 147 du règlement délégué;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	Mme QUENEHERVE Anne-Gaëlle, DSD2; Chef divisionnaire, Alexis LOMBA, IR3, adjoint; Olivier FAVINO, Insp, adjoint
54-09 ²¹	Article 170 du code des douanes de l'Union européenne;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	Mme QUENEHERVE Anne-Gaëlle, DSD2; Chef divisionnaire, Alexis LOMBA, IR3, adjoint; Olivier FAVINO, Insp, adjoint
54-09 ²²	Article 243 du règlement d'exécution	Autorisation de réviser la déclaration après octroi de la mise à libérer aux marchandises	Mme QUENEHERVE Anne-Gaëlle, DSD2; Chef divisionnaire, Alexis LOMBA, IR3, adjoint; Olivier FAVINO, Insp, adjoint
146	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	Mme QUENEHERVE Anne-Gaëlle, DSD2; Chef divisionnaire, Alexis LOMBA, IR3, adjoint; Olivier FAVINO, Insp, adjoint
10-16 ²³	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	Mme QUENEHERVE Anne-Gaëlle, DSD2; Chef divisionnaire, Alexis LOMBA, IR3, adjoint; Olivier FAVINO, Insp, adjoint
169	Article 289-5 ^o annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scelllement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	Mme QUENEHERVE Anne-Gaëlle, DSD2; Chef divisionnaire, Alexis LOMBA, IR3, adjoint; Olivier FAVINO, Insp, adjoint
171	Article 289-20 ^o annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en ex, argut ou plaidant marqué d'un poinçon de garantie prévu par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	Mme QUENEHERVE Anne-Gaëlle, DSD2; Chef divisionnaire, Alexis LOMBA, IR3, adjoint; Olivier FAVINO, Insp, adjoint
179	Article 289-63 ^o annexe II du CGI	Autorisation de réforme d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	Mme QUENEHERVE Anne-Gaëlle, DSD2; Chef divisionnaire, Alexis LOMBA, IR3, adjoint; Olivier FAVINO, Insp, adjoint

Fait à Basse-Terre, le 1^{er} février 2018

Le Directeur Régional

Philippe RICHARD